

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2022-700
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

Maillage du réseau de déchetterie : étude de faisabilité pour la construction d'une déchetterie fixe à Chaudes-Aigues, étude de sols et levé topographique
Notification

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 Octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu le projet de territoire de Saint-Flour Communauté 2021-2026 adopté par délibération N°2021-146 du conseil communautaire du 30 Juin 2021 ;

Vu la fiche Projet n°186 de maîtrise d'ouvrage communautaire relative à l'optimisation du maillage du territoire en déchetterie fixe et mobile ;

Vu la nécessité de développer et de conforter l'offre en déchetterie sur le territoire afin de développer le geste de tri des déchets ;

Vu la consultation réalisée via la plateforme www.achatpublic.com du 8 novembre au 22 novembre 2022 pour l'étude de faisabilité pour la construction d'une déchetterie à Chaudes-Aigues ;

Vu la réponse pour l'étude de faisabilité des entreprises :

- Cabinet d'études Marc MERLIN – 38 Rue de Sarliève – 63 800 COURNON D'Auvergne ;
- ANTEA GROUP – ZI du Brézet – 5 Rue Louis Blériot – 63 100 CLEERMONT-FERRAND ;

Vu le tableau d'analyse des offres classant en 1 :

- Le Cabinet d'études Marc MERLIN pour un montant de 14 850,00 € HT soit 17 820,00 € TTC ;

Vu la consultation réalisée pour l'étude des sols ;

Vu la réponse de l'entreprise :

- SIC INFRA 63 – 149 Rue Aristide Daubrée – 63 730 LES MARTRES DE VEYRE pour un montant de 1 800,00 € HT soit 2 160,00 € TTC ;

Vu la consultation réalisée pour un levé topographique ;

Vu la réponse de l'entreprise :

- SCP ALLO et CLAVEIROLE – 13 Avenue du Commandant Delorme – 15 100 SAINT-FLOUR pour un montant de 3 185,00 € HT soit 3 822,00 € TTC ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer les propositions suivantes pour un montant total de 19 835,00 € HT soit 23 802,00 € TTC :

- Etude de faisabilité pour la construction d'une déchetterie fixe à Chaudes-Aigues auprès du Cabinet d'études Marc MERLIN pour un montant de 14 850,00 € HT soit 17 820,00 € TTC ;
- Etude des sols auprès de SIC INFRA 63 – 149 Rue Aristide Daubrée – 63 730 LES MARTRES DE VEYRE pour un montant de 1 800,00 € HT soit 2 160,00 € TTC ;

- Levé topographique auprès de SCP ALLO et CLAVEIROLE – 13 Avenue du Commandant Delorme – 15 100 SAINT-FLOUR pour un montant de 3 185,00 € HT soit 3 822,00 € TTC ;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022, budget annexe collecte des OM Déchetterie 2022, opération 17 ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 16 décembre 2022

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 21 DEC. 2022

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le 21 DEC. 2022**